

Note 2005 / 5

9^e Session de la Conférence des Parties contractantes (COP9 de Ramsar) Kampala, Ouganda, 8-15 novembre 2005

Le Bureau de la Convention sur les zones humides (Ramsar, Iran, 1971) présente ses compliments à la Mission Permanente de... et a l'honneur de se référer à ce qui suit :

Documents pour la COP9

Le Secrétariat Ramsar a le plaisir d'annoncer la mise à disposition de tous les projets de résolutions pour la COP9 approuvés par le Comité permanent, sur le site Internet de la Convention : http://www.ramsar.org/cop9_docs_index_f.htm#dr. Les versions française et espagnole seront publiées au fur et à mesure que les traductions auront été effectuées. Un CD-ROM avec tous ces documents et d'autres informations sera bientôt envoyé à toutes les Parties contractantes, une fois que la traduction sera achevée.

Les projets de résolutions qui seront envoyés à cette occasion sont ceux proposés par le Comité permanent. Le Secrétariat saisit cette occasion pour rappeler aux Parties contractantes que, conformément au Règlement intérieur, **la date limite pour la soumission par les Parties contractantes de projets de résolutions et de recommandations est fixée au 9 septembre 2005 dernier délai. Le Secrétariat considérera comme valables tous les projets de propositions reçus par poste, télécopie ou courriel d'ici 09h00 (heure d'été d'Europe continentale) le 10 septembre 2005.**

Néanmoins, il est rappelé aux Parties contractantes que, par sa décision SG COP9-2, le Sous-groupe sur la COP9, sur avis du Sous-groupe sur la Résolution VIII.45, a décidé que la procédure pour traiter les projets de résolutions à la COP9 serait la suivante : « [prie le] Secrétariat de demander aux Parties contractantes, par note diplomatique, de soumettre tous les projets de résolutions pour la COP9 au Comité permanent avant sa 31^e réunion, et de communiquer tous les projets de résolutions au contenu technique au GEST qui les examinera et donnera un avis au Comité permanent et à la COP ». Cette décision a été communiquée à toutes les Parties contractantes par la Note 2005/3 du 21 mars 2005. Ainsi, conformément à cet avis, tout projet de résolution plus tardif ne devrait traiter que de questions très urgentes, et non de celles qui auraient pu être étudiées par le Comité permanent lors de sa récente réunion.

Le second et dernier envoi de documents pour la COP9 de Ramsar sera effectué le 8 octobre 2005, également sous forme de CD-ROM. Il comprendra des documents d'information pour la COP9, ainsi que tout projet de résolution soumis par les Parties conformément à l'article du Règlement intérieur mentionné ci-dessus.

Inscription à la COP9

Le Secrétariat attire l'attention des Parties contractantes sur le fait que les formulaires d'inscription et les premières informations sur les réservations d'hôtel, ainsi que d'autres renseignements pratiques sur la COP9, ont été distribués sous couvert de la Note diplomatique 2005/4 du 25 mai 2005, dont copie a été adressée à l'Autorité administrative Ramsar de chaque pays membre. Ces

informations et d'autres, entre autres concernant les espaces d'exposition et les événements parallèles, sont également disponibles sur le site Internet de Ramsar :

http://www.ramsar.org/index_cop9_f.htm .

Dialogue ministériel

Les Parties contractantes sont invitées à prendre note du fait que le Gouvernement de l'Ouganda a proposé que prenne place un dialogue informel entre les Ministres présents à la COP9, le 12 novembre – le même jour que les séances techniques. Le but de ce dialogue sera notamment de discuter du projet de Déclaration de Kampala, qui sera également passé en revue par les séances techniques. Toute demande de renseignements concernant cette proposition de dialogue doit être adressée au Gouvernement de l'Ouganda, à : mafabip@ugandawetlands.org.

Cours international sur la gestion des zones humides africaines

Enfin, les Parties contractantes, en particulier celles situées en Afrique, sont priées de noter que le *Kenya Wildlife Service Training Institute* (Institut de formation du Service de la faune sauvage du Kenya) organise son Cours international sur la gestion des zones humides africaines du 12 octobre au 22 novembre 2005. Les participants au cours prendront part à certaines sessions de la COP9, ce qui constituera un élément de leur formation. Des informations sont disponibles sur le site : www.kws.org.

Le Bureau de la Convention sur les zones humides serait reconnaissant de voir le contenu de la présente Note porté à l'attention des autorités nationales compétentes et saisit cette occasion pour renouveler à la Mission Permanente de... l'assurance de sa plus haute considération.

Gland, le 2 août 2005